

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° G 23/076

OBJET : Fermeture temporaire du gymnase Jacques Neveu du lundi 10 juillet 2023 au Dimanche 3 septembre 2023 inclus.

Le Maire de la Ville de Montargis,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'interdire l'accès à tous les utilisateurs du gymnase Jacques Neveu,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement de l'équipement par différentes entreprises

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'accès à l'ensemble des utilisateurs (associations, scolaires...) du gymnase Jacques Neveu sera interdit du lundi 10 juillet 2023 au Dimanche 3 Septembre 2023 inclus en raison de travaux de réaménagement de l'équipement.

ARTICLE 2 : L'ensemble du matériel, propriété des différents utilisateurs, devra être évacué par leurs soins avant le 10 Juillet 2023. En tout état de cause, ils ne pourront venir le récupérer entre le 10 Juillet et le 3 Septembre 2023.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Montargis, Monsieur le Directeur du service Jeunesse et Sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Montargis,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur du service Jeunesse et Sports,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Mesdames Messieurs les Présidents des Associations utilisatrice,
- Mesdames Messieurs les directeurs d'établissements scolaires utilisateurs.

A Montargis, le 03 Mai 2023

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis.

